

*L'ajournement*

questions qui intéressent les peuples autochtones de notre pays.

Ces conférences, auxquelles les peuples autochtones participeraient de plein droit, seraient consacrées entièrement à l'étude des questions constitutionnelles intéressant les autochtones. Elles auraient lieu tous les trois ans.

En outre, le premier ministre a fait savoir au chef Fontaine qu'une fois l'Accord du lac Meech proclamé, le gouvernement serait prêt sur-le-champ à établir avec les représentants des peuples autochtones l'ordre du jour de ces conférences.

Le gouvernement du Canada est prêt en outre à devancer la date de la première conférence qui aurait lieu l'année prochaine, en 1991.

Le premier ministre a également déclaré qu'en plus des conférences des premiers ministres sur les questions autochtones, il entendait inviter les représentants des autochtones à participer à toutes les conférences des premiers ministres où on discute de questions qui les touchent directement. Il s'agit notamment de questions comme la possibilité pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest de devenir des provinces. Cela représente un engagement extrêmement important pour ce qui est de se pencher sur les préoccupations constitutionnelles des autochtones au Canada, en permettant leur pleine participation.

Sachant que les autochtones ont également d'autres préoccupations sérieuses, le premier ministre a également déclaré aujourd'hui que le gouvernement fédéral était disposé à créer une importante commission royale des affaires autochtones—et c'est là une chose que réclament les autochtones. Cette commission entreprendrait une étude approfondie et fondamentale des relations entre les peuples autochtones et les autres composantes de la société canadienne. Le mandat de cette commission serait établi en consultation avec les autochtones. Le gouvernement du Canada serait prêt à envisager une participation effective des autochtones à cet organisme

de même que la nomination d'un président qui serait acceptable pour les deux parties en cause.

Le premier ministre du Canada a dit que le gouvernement s'attendait à ce que les répercussions d'une telle commission seraient aussi bénéfiques et d'une portée aussi considérable que celles de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Madame la Présidente, nul doute que les députés savent que des changements constitutionnels majeurs se sont produits en 1981-1982, dont la reconnaissance des droits existants, ancestraux ou issus de traité des autochtones énoncée à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, et qu'ils revêtent une importance capitale. Ces changements ont d'ailleurs entraîné les jugements d'une grande portée qu'a récemment rendus la Cour suprême du Canada. Les initiatives du gouvernement du Canada en ont été fortement influencées, sur des questions aussi diverses que la réglementation des pêches, la nomination de la commission responsable de ce traité en Saskatchewan et la conception de nos modes d'imposition. La gestion future des terres et des ressources du Canada s'en trouvera ainsi modifiée.

Le gouvernement du Canada s'engage à protéger les droits conférés en vertu des traités et il est prêt à se joindre aux représentants des peuples autochtones pour tenter de définir ces droits.

Une fois l'Accord du lac Meech ratifié, le gouvernement du Canada sera en mesure d'agir et de fournir les ressources financières nécessaires à la réalisation de ces six engagements, et il est prêt à le faire.

[Français]

**Mme le vice-président:** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. Conséquemment, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 48.)